

# **COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

## **26 JUILLET 2013**

Régulièrement convoqué (convocation du 22.07.13), le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles BELICARD, le Maire.

Membres présents : Jean ANTREAUME, Brigitte CLERC, Noël PERRET adjoints, Jean-Paul PANNETIER, Denis FAYARD, Jean-Luc PERRET, Jérôme TEILLERE, Paméla ROUGEOT

Excusée : Sophie PREAUD.

Absent : Richard LOPEZ

Lecture est faite du P.V. de la dernière réunion en date du 29.03.13. Il est approuvé à l'unanimité.

Jean -Luc PERRET est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- **ATTRIBUTION COUPE DE FOINS 2013** : l'ouverture des plis pour l'offre de récolte des foins du pré Lathuillère s'est faite en mairie le 1<sup>er</sup> juin en présence de 2 adjoints et d'une élue du conseil municipal. Le conseil municipal attribue la coupe de foin 2013 à l'EARL BELICARD de St-Pierre.

- **INDEMNISATION SINISTRE BORNE EAU** : le maire rappelle le sinistre survenu à la borne fontaine située au Bourg du village et pour laquelle une déclaration de sinistre avait été faite. Le conseil municipal accepte l'indemnisation de la compagnie d'assurance MMA IARD pour 334.88 €.

- **R.O.D.P. 2013** : le maire explique les calculs pour la redevance d'occupation du domaine public 2013.

15.038 Kms en réseau aérien à 53.33 € = 801.98 €

1.242 Km en réseau souterrain à 40 € = 49.68 €

1 cabine téléphonique pour 1.50 m<sup>2</sup> à 26.66 € = 39.99 €

Soit une redevance totale pour 2013 de 891.65 €. Le secrétariat de mairie et la trésorerie municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

- **MUR SOUTÈNEMENT LE BOURG** : le maire fait savoir qu'un mur de soutènement pour la voie du Bourg s'est effondré et l'entreprise SANGOUARD de Germolles-sur-Grosne en chantier à proximité, a été sollicitée pour consolider et réparer les dégâts. Aucun crédit budgétaire n'étant prévu au budget 2013, il convient d'effectuer un virement de crédits d'investissement. Le conseil municipal autorise le virement ci-après à l'intérieur de la section d'investissement :

- Diminution du compte 21571 de 2 000 €
- Ouverture compte 2151 de 2 000 €

- **CESSION DE TERRAINS** : Jean ANTREAUME reparle du dossier en cours concernant la régularisation de la voie communale vers la propriété HOOGTEILING. Il a été entendu avec eux le principe d'une cession de terrains à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la cession à titre gratuit à la commune de trois parcelles leur appartenant cadastrées E 430 d'une superficie de 843 m<sup>2</sup>, E 433 d'une superficie de 728 m<sup>2</sup> et E 439 d'une superficie de 306 m<sup>2</sup>. La commune aura à sa charge les frais d'enregistrement au service des hypothèques. Le conseil autorise le maire à signer les déclarations d'abandon de terrain concernant ces trois parcelles.

## **CONVENTION D'ENTRETIEN DES STEPS ET RESEAUX ASSAINISSEMENT**

**COMMUNAUTAIRES** : le maire indique qu'afin d'assurer l'entretien et le contrôle régulier des équipements et réseaux communautaires d'assainissement sur son territoire, chaque commune met à disposition un agent technique pour effectuer toutes les tâches utiles au bon fonctionnement des installations. La Communauté de Communes Matour et sa Région souhaite créer une convention et fixer un montant forfaitaire pour chaque collectivité adhérente pour participer au financement de l'entretien et du suivi des lagunes. Le maire en donne les grandes lignes.

Après délibération, le conseil autorise le maire à signer une convention avec Mr le Président de la Communauté de Communes Matour et sa Région pour assurer l'entretien et le contrôle des équipements et réseaux communautaires sis sur son territoire.

- **PROJET RENOVATION ET ACCESSIBILITE MAIRIE** : le maire fait savoir que l'ouverture des plis s'est faite réglementairement en présence de l'architecte, du maire, de 2 adjoints et 2 membres du conseil municipal. Un examen des offres et une vérification de l'architecte ont été faits. Après avoir entendu l'exposé du maire et après délibération, le conseil municipal retient les propositions des entreprises suivantes :

- **Lot n°1 "démolition-maçonnerie-VRD"** : entreprise Claude CALLIER pour un montant HT de 22 652.50 €.
  - **Lot n°2 "menuiseries extérieures & intérieures"** : entreprise M.C.M. pour un montant HT de 17 735.00 €.
  - **Lot n°3 "plâtrerie-peinture"** : entreprise Jacky ROTIVAL pour un montant HT de 15 704.50 €.
  - **Lot n° 4 "carrelage-faïences"** : entreprise Stéphane BARRAUD pour un montant HT de 6 188.94 €.
  - **Lot n° 5 "électricité"** : entreprise BORGEOOT pour un montant HT de 7 282.50 €.
  - **Lot n°6 "plomberie-chauffage"** : entreprise Maurice PHILIBERT pour un montant HT de 4 043.10 €.
- Soit un total général HT de 73 606.54 € et TTC de 88 033.42 €.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés et tous les documents utiles à ce dossier.

Aucune consultation n'a été prévue pour les travaux de façade du bâtiment. Le conseil délibère et autorise l'architecte à créer un lot supplémentaire et à consulter des entreprises.

Pour le Permis de construire, le maire indique qu'il fait l'objet d'un accord tacite de la DDT 71.

- **TRAVAUX VOIRIES 2013** : Noël PERRET fait savoir que les travaux sont programmés pour d'une part, la voie communale vers l'Eglise et, celle de Champ Butin d'autre part. Mr Léon JACQUET prenant à sa charge la portion lui appartenant.

3 tonnes d'enrobé ont été commandées à l'entreprise THIVENT pour combler les nids de poule en plusieurs endroits de la voirie communale.

Le maire présente la carte de l'ensemble de la voirie communale après son récent classement édité par la DDT 71. Il précise que toutes les routes goudronnées sont classées voies communales.

- **TRAVAUX BATIMENTS** : Noël fait savoir que les travaux du hall de cantine-école sont commencés. A ce jour le plafond est terminé.

Des travaux d'entretien des cloches ont été réalisés (fixation petite cloche et balancier). Suite à la mise en conformité de l'installation électrique, les coffrets des cloches et de la sacristie ont été remplacés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire fait savoir qu'une placette de compostage constituée de trois caisses spécifiques a été installée récemment aux abords du sous-sol de la cantine scolaire pour les déchets fermentescibles de la cantine et des habitants du Bourg qui souhaiteraient les utiliser.

Le maire fait savoir que Mr Georges DROUET ancien locataire d'un logement communal n'est pas solvable. La trésorerie demande à ce qu'une admission en non-valeur soit déclarée pour la somme de 1 919.35 €. La décision modificative comptable est reportée à une prochaine séance de conseil.

Le maire fait savoir que la commune et tout le territoire communautaire sont toujours classés en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Dans le cadre des énergies renouvelables, le maire fait part d'un débat tenu en conseil communautaire, au sujet d'une réflexion sur une possible production d'énergie par des structures éoliennes sur le territoire de la Communauté de Communes Matour et sa Région. Le conseil municipal n'émet aucune objection.

Brigitte CLERC fait le compte-rendu du dernier conseil d'école. Elle fait savoir que Sandrine BARRAUD est nommée définitivement directrice. Elle indique que le parc informatique de l'école primaire serait à renouveler. Aucun crédit budgétaire n'étant prévu au budget 2013, le maire contactera l'entreprise BOBICIEL pour des tarifs d'ordinateur en neuf et occasion. Dans l'immédiat aucune acquisition n'est envisageable.

Elle donne quelques informations quant à la réforme des rythmes scolaires. Le maire indique qu'une réunion est organisée par Mr le Préfet et la Direction Académique de l'Education Nationale le mardi 1<sup>er</sup> octobre à Prissé.

Le maire rappelle la nouvelle loi concernant le mariage pour tous (personnes du même sexe). Le conseil municipal s'engage à respecter cette nouvelle loi.

Le maire présente ses remerciements aux personnes qui ont pris en charge la réalisation du bulletin municipal et sa distribution. Un gros travail a encore été fourni cette année. Il remercie également toutes les associations communales qui ont rédigé un article.

Jérôme TEILLERE demande des renseignements sur la dalle de salle de bains au logement locatif au-dessus de la maternelle. Le maire et l'ouvrier communal se sont rendus sur place et ont examiné les installations. Rien d'anormal n'a été constaté. Néanmoins l'entreprise BARRAUD doit passer voir ce qu'il en est et donner son avis.

Il est annoncé à tous :

- la marche nocturne du jeudi 8 août sur la commune. La municipalité offrira le verre de l'amitié.
- la fermeture de la mairie du 19 au 31 août,
- la fermeture de l'APC du 12 au 31 août,
- le passage du Trail le samedi 7 septembre.

Le déménagement de la mairie est programmé pour le début de la dernière semaine d'août. Toutes les bonnes volontés sont sollicitées pour aider au déplacement du secrétariat et du stockage d'archives.

A 23h05, l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.